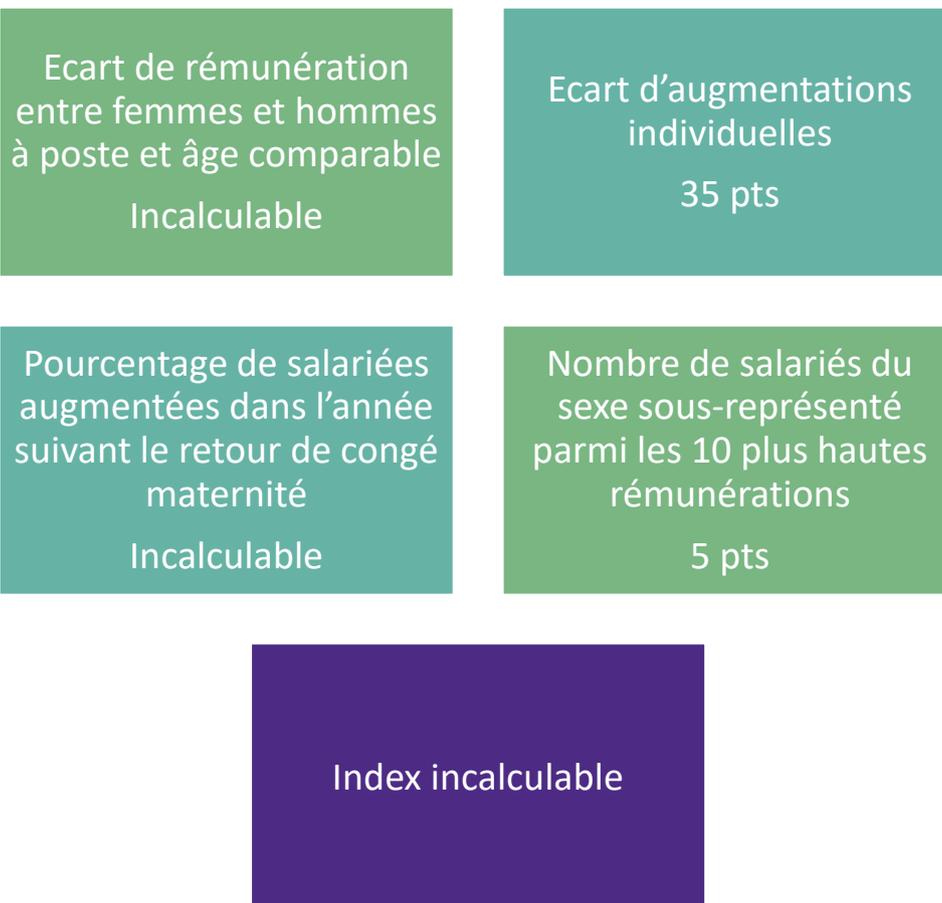




INDEX EGALITE FEMMES/HOMMES AU SEIN DE LA SOCIETE AUXIGENE

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la loi « Avenir professionnel » du 05 septembre 2018. Cet index permet aux entreprises concernées d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant 4 critères :



Ces indicateurs ne s'adaptant pas à notre entreprise, affichent un index incalculable au titre de l'année 2024.